

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU
DIVISION PROVINCIALE DE LA CONDITION
FEMININE ET FAMILLE
SUD-KIVU
B.P : 2514 BUKAVU

***RAPPORT DE LA JOURNEE PORTE-OUVERTE
D'ECHANGES ET DE CONCERTATION ENTRE
PARENTS ET ENFANTS SUR LES VIOLS
SEXUELS DES MINEURS. LE 05/08/2005***

APPUYE PAR L'UNICEF/ BUKAVU



BUKAVU, AOUT 2005

INTRODUCTION

Consécutivement à la journée de l'Enfant africain célébrée le 16 juin de chaque année, au Sud-Kivu comme partout ailleurs en R.D.Congo, cette journée a été célébrée sous le thème : « Orphelin d'Afrique ».

C'est dans cette optique que le Conseil Provincial de l'Enfant du Sud-Kivu en collaboration avec les autres acteurs du secteur "Protection" ont initié une pré enquête sur les causes et les conséquences des "viols sexuels des mineurs" dans la ville de Bukavu et ses périphéries (Kabare principalement).

L'objectif principal poursuivi par cette pré enquête était de vouloir constituer un ensemble des données susceptibles de dégager une vue globale sur la situation de viols des mineurs qui feraient l'objet d'une journée porte ouverte d'échanges et de concertation entre parents et enfants afin d'arriver à une compréhension commune de la situation.

C'est ainsi qu'en date du 05/08/2015 à l'hôtel Métropole une journée porte ouverte d'échanges et de concertation à l'issue de la publication des résultats de cette pré enquête a été organisée par le conseil Provincial de l'Enfant avec l'appui financier de l'Unicef/Bukavu.

Au total 40 enfants représentant diverses couches sociales et issues des structures d'encadrement d'enfant et des écoles primaires de la ville de Bukavu ont pris massivement part à cette journée : E.P. MUHUNGU, EP1 IBANDA, enfants parlementaires du CARECO, FSH, AFESD, BAIOD, EKABANA, PRODES, BVES, Groupe musicale alliance.

Différentes personnalités et autorités de la place représentant les parents n'ont pas été oubliés.

Nous pouvons citer ;

- Le Gouvernorat de Province représenté par le Conseiller économique.
- La Mairie de la ville de Bukavu,
- Les chefs de Divisions des Services étatiques et membres du Conseil (PLAN, EPSP, DIVAS, JEUNESSE, INTERIEUR, JUSTICE, CULTURE ET ART...)
- La 10^e Région Militaire et l'Inspection Provinciale de la Police Nationale Congolaise du Sud-Kivu étaient également représentées ;
- Les hommes de la loi représentés par le délégué du Procureur de la République et le juge des mineurs ;
- Les Agences Onusiennes ainsi que les Organismes Internationaux du domaine de la protection.
- Les Chefs de quartier
- Les représentants des hôteliers.

II. OBJECTIF DE LA JOURNEE

Echange des vues sur la situation de viol des mineurs au regard des résultats de la pré enquête et mener un plaidoyer auprès de l'autorité pour arriver à prendre des mesures qui s'imposent.

III. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette journée des mesures sont prises pour freiner et /ou arrêter ce fléau en province du Sud-Kivu.

IV. DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Trois temps forts ont marqué cette journée à savoir :

Primo : *Les témoignages des deux filles mineurs victimes de viol sexuels encadrées par la Fondation Solidarité des Hommes (FSH) ;*

Secundo : *La publication des résultats de la pré enquête.*

Tertio : *Le débat ouvert d'échanges et de concertation entre parents et enfants.*

4.1. Témoignages des filles Mineures

Deux filles mineures encadrées par la F.S.H ont présenté à l'assemblée leur situation :

- La 1^{ère} âgée de 15 ans. Fille mère de son état elle est orpheline de mère et de père et résidant chez un certain "Vieux John" qui les entretenait dans ces pratiques de prostitution. Actuellement sans abris et passe la nuit à la belle étoile avec son enfant. Celle-ci a eu l'audace de témoigner sur des cas de viol perpétrés à son endroit par une bande de militaires qui l'avaient récupérée dans la rue. Elle ne sait pas confirmer avec exactitude qui est l'auteur de la grossesse et le père de son enfant. Elle reconnaît avoir été récupéré par la F.S.H où elle poursuit la formation en métiers.
- La 2^{ème} âgée de 14 ans est prostituée à la suite de la dislocation des parents et a maintes fois été violée par des personnes non autrement identifiées. Elle n'a pas de domicile fixe et passe nuit à des endroits différents dont pour la plupart sont des maisons des femmes libres et prostituées. Elle poursuit également une formation en métier à la F.S.H.

Il convient de signaler ici qu'avant la publication des résultats de la pré enquête, le mot de circonstance prononcé par Madame Marie-José KAMBAJI 1^{ère} vice-présidente du Conseil Provincial de l'Enfant et Chef de Division Provinciale de la Condition Féminine et Famille dont voici l'intégralité qui a sanctionné l'ouverture officielle de ce assises.

MOT D'OUVERTURE PRONONCE PAR MADAME **Marie -José KAMBAJI**
CHEF DE DIVISION PROVINCIALE DE LA CONDITION
FEMININE ET FAMILLE

*Excellence Monsieur le Gouverneur de Province ;
Monsieur le représentant de L'UNICEF ;
Monsieur, Dame représentant des organismes Onusiens et Internationaux ;
Mes dames, Messieurs membre du Conseil Provincial de l'Enfant ;
Distingué, Invités ;
Chers enfants ;*

C'est pour moi un grand plaisir de m'adresser à vous à l'occasion des échanges que nous avons programmés ce jour entre nous adultes et les enfants autour du thème Exploitation sexuelle des mineurs.

Ce sujet est très préoccupant et constitue une fléau non seulement dans notre pays mais aussi à travers le monde.

Il suffit pour s'en rendre compte d'entendre les débats et les échos que diffusent chaque jour les médias autour de cette question débat que soulignent combien l'exploitation sexuelle en général et celle des mineurs en particulier sont utilisées comme armes de guerre ou comme un commerce rentable et facile au détriment des êtres faibles.

En tant que membres du CPE chargés de la protection de l'enfant nous sommes appelés à porter notre attention sur ce phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur autour de nous . Nous devons nous y intéresser, d'autant plus que c'est nous adultes qui sommes mis en cause car c'est nous qui commettons des abus sur des êtres innocents naïfs sans défense. et nous devons nous y pencher en tant que parents et en tant que autorités morale, judiciaire, religieuse ou autres en vue de rechercher les causes de cette dérive morale que traduit le phénomène d'exploitation sexuelle. Ce qui nous permettra de prendre des mesures appropriées susceptibles de freiner son extension.

Nous devons nous y attaquer car il s'agit d'un crime et d'un mal, c'est a dire d'un ensemble d'actes illégaux, immoraux, interdits et répréhensibles. Il ne convient pas que nous puissions les laisser se développer sous nos yeux.

D'ores et déjà nous avons mené des enquête à travers la ville de Bukavu et sur les axes des milieux ruraux. Nous avons dénombré quelque établissements ou maisons de tolérance ou des mineurs sont l'objet d'exploitation sexuelle et ces maisons opèrent impunément sous nos yeux nous avons noté également que le Hôtels ne respectent pas systématiquement les règles interdisant l'accès des ces établissement aux mineurs.

Parmi les causes qui sont à la base de cette exploitation sexuelle on peut citer ce qui suit :

- Dans les chefs des exploitant il est observé qu'ils trouvent chez les enfants un moyen d'enrichissement facile car celles-ci sont abandonnées, pauvres et ont besoin de survivre. Ce sont des êtres corvéables à merci.
- Dans le chef des parents on peut relever qu'à cause du chômage, du manque de salaires, de la crise généralisées beaucoup ont renoncé à leur responsabilité et laissant les enfants se débrouiller ou se livrer à la prostitution.

- Dans le chef des enfants on relève le besoin de survie, l'illusion que c'est un métier qui peut les nourrir, dans bien des cas à cause des guerres, elles sont nombreuses qui ont été violées et retenues de force par les hommes en armes . Ce sont donc de véritables victimes non consentantes.

Dans le chef des autorités on peut noter une attitude d'indifférence et de laisser faire car certains cas connus ne sont jamais dénoncés par elles devant les instances judiciaires d'une manière générale il apparaît que l'exploitation sexuelle des mineures traduit une dérivé morale criante de notre société mais cette dérivé nous expose à une crise sociale grave car elle engendre dans l'esprit du genre féminin une méfiance vis-à-vis du genre masculin qui au lieu de favoriser la solidarité et la complémentarité de deux genres risque de développer une rupture entre eux préjudiciables au développement de notre société. En plus du fait que cette dérive que l'on appelle pédophilie traduit une certaine animalité ou sauvagerie.

Il faut noter qu'elle contribue au développement du Sida et d'autres maladies transmissibles dans les milieux de notre jeunesse ce qui aura pour conséquence de la décimer et anéantir à terme capital humain sur lequel notre société devrait compter pour son avenir. Remarquons que l'exploitation sexuelle des mineures signifie au fond l'écrasement des faibles par les forts et l'exploitations des pauvres par ceux qui ont quelques moyens, ce terme contient en lui même les germes d'un sentiment de révolte qu'il n'est pas toujours évident de gérer et que tous nous avons intérêt à prévenir à temps. Efforçons-nous d'approfondi nos réflexions à l'occasion des échanges de ce jour en étant à l'écoute des enfants.

MES MADAME, MES MEDEMOISELLES, MESSIEURS

Pour la Division Provinciale de la Condition Féminine et Famille, cette journée donne l'occasion d'inviter les parents et les enfants à se rencontre dans un échange Franc et Familiale pour faire ensemble un examen de conscience autour de l'article de la convention relative aux droits de l'enfant et se résoudre ensuite à repartir sur de nouvelles bases dans le cadre de leur relations filiales.

Pour vous les parents, il s'agit principalement aujourd'hui de manquer un temps d'arrêt et voir où nous en sommes par rapport aux engagements nombreux que nous avons pris pour assurer l'éducation, la protection et le développement harmonieux à l'enfant.

Sans doute nos défaillances ont été nombreuses quand on considère le phénomène de l'enfant de la rue, enfant abandonnées, enfants soldats, enfants orphelins, enfants déplacés et réfugiés, enfants exploités sexuellement et économiquement l'essentiel est que nous puissions nous sentir interpellés par tous ces phénomènes qui sont les signes de nos fautes malgré les difficultés du moment nous ne pouvons pas renoncer à nos devoirs d'adulte et délasser nos progénitures, il est de notre en change.

MES CHERS ENFANTS

Pour vous nous disons que cette journée est la votre, elle vous donne l'occasion de vous exprimer, de vous sensibiliser, de manifester vos exigences et des vous décharger courtoisement sur nous, vous avez le droit de vous plaindre mais de grâce ne cachez pas au découragement et au désespoir, car ce sont des sentiments qui conduisent à des comportements irréalistes cette journée porte ouverte fait partie de ces occasion où vous avez le droit à rappeler à l'ordre.

Notre division chargée de la femme et Famille émet les souhaits suivants qui paraissent essentielles.

- Qu'il soit mis fin au contexte de guerre qui favorise les abus et dépravations de tout genre
 - Que l'on renforce les mesures répressives à l'égard des auteurs des intermédiaires et autres intervenants que l'on observe dans le circuit de l'exploitation sexuelle des enfants. Que ces actes soient traités comme des crimes sociaux
 - Que l'on puisse renforcer les cadres institutionnels destiné à prendre en charge les enfants abandonnés, les orphelins et orphelines, afin de les soustraire au danger de l'exploitation sexuelle.
 - Que l'on puisse redonner une grande place aux assistantes sociales
 - Que l'autorité de notre Province, s'efforce de donner au Conseil Provincial de l'Enfant plus de moyens matériels pour lui permettre d'être actif dans sa mission de protection de l'enfant.
 - Qu'il y ait davantage de synergie entre nous autorités morales, religieux, judiciaires, organismes et autres dans le traitement de l'exploitation sexuelles
 - Que d'urgence nous puissions obtenir la fermeture des maisons de tolérance et les poursuites judiciaires des tenanciers de ce genre d'établissements
- Ce sont quelques suggestions que nous avons estimé nécessaires de vous soumettre avec l'espoir que d'autres seront proposées à l'issue de nos échanges.

Je ne peux terminer mon mot sans remercier l'UNICEF pour avoir donné les moyens nécessaires à l'organisation de cette rencontre, cela démontre combien cette institution demeure attentive à la protection et la défense des droits de l'enfant. Sans plus tarder, je déclare ouverte les activités de la Journée Porte Ouverte sur l'exploitation sexuelles des mineures et vous remercie de votre présence et surtout de votre attention



4.2. Publication des Résultats de la Pré enquête : par Jean-Claude BISIMWA

La pré enquête a porté sur un échantillon de 200 personnes(80 hommes adultes,50femmes adultes,50filles mineurs et 20garçons mineurs) et dont les résultats sont présentés dans le tableau synoptique ci-dessous :

SYNTHESE DES RESULTATS DE LA PRE ENQUETE

	<i>Jeunes filles et garçons</i>	<i>Hommes adultes</i>	<i>Femmes adultes</i>
I. Causes			
1. Irresponsabilités des parents	27,2%	35,2%	42,2%
2. Impunité	18,5%	17,9%	-
3. Obsession sexuelle	18%	23,5%	-
4. Epreuves superstitieuses	8,5%	11,3%	15,3%
5. Pauvreté des enfants	27,1%	33,8%	37,6%
II. Bénéficiaires			
1. Hôteliers	58,2%	55%	47,%
2. Parents	-	8,7%	-
3. Proxènetes	25,1%	18,9%	31,9%
4. Enfants	16,5%	19,1%	24,7%
5. Etat	-	-	25,2%
III. Enfants plus exploités			
1. Enfants abandonnés	35,6%	33,9%	27,6%
2. Enfants orphelins	42%	28,5%	46,6%
3. Elèves	14%	15%	25,4%
4. Enfants chefs de ménagers	1,5%	-	-
5. Enfants travailleurs	-	12,5%	-
6. Enfants de foyers séparés	-	17,8%	26,5%
7. Enfants dits sorciers	-	14%	-
IV. Tranches d'âges des auteurs d'exploitation sexuelle			
1. 18 à 25 ans	51,3%	14,55%	28,8%
2. 25 à 35 ans	30,6%	61%	47,7%
3. 35 à 55 ans	47%	31%	50%
35 ans au de là	-	-	-
V. auteurs d'exploitation sexuelle			
1. Hommes d'Affaires	37%	33,7%	54%
2. Militaires	23,4%	25,9%	36,8%
3. Agents Onusiens	16,2%	17,8%	-
4. Etudiants	11,25%	9,25%	40,5%
5. Fonctionnaires de l'Etat	5,75%	26,5%	-
6. Politiciens	5,2%	-	-
7. Cadres des entreprises	5,75%	12,25%	25,2%
VI. Connaissance des instruments juridique protégeant les enfants			
1. Manque de connaissance	100%	59,3%	100%
2. Connaissances insuffisantes	-	54,2%	-
VII. Juridiction qui se saisissent des cas de viol (exploitation)			
1. Conseil de famille	50,3%	28%	28,5%
2. L'auditorat	10,35%	12,75%	-
3. Parquet	-	12,75%	43,3%
4. Police	30,6%	45,9%	26,85%
5. Tribunaux coutumiers	10%	12,6%	23,3%



4.3. Débat -Echanges (questions -réponses)

Nous nous réservons de citer nommément les intervenants dans ces débats pour de raisons d'ordre stratégiques.

1. **Question** : quelles sont les mesures de protection immédiates prises en faveur de ce 2 fillettes qui passent la nuit à la belle étoile sans abris et exposées aux viols ?

Réponse : plusieurs centres et maisons d'encadrement de ces catégories d'enfants sont à pied d'œuvre à Bukavu et à cet effet le Coordinateur de l'organisation SACD s'est porté garant d'offrir abris et protection à ces 2 mineures. L'acte a été chaleureusement salué et applaudi par toute l'assemblée.

2. **Question** : y -a-t-il une couverture juridique protégeant le SACD en cas de situation malheureuse ?

Réponse : Toutes les ONGs de droits et protection de l'enfance doivent en principe disposer d'une fiche d'identification auprès du bureau du juge des mineurs. Ainsi donc l'enfant avant son entrée au centre devra être identifié par le juge pour enfant.

3) Un intervenant a porté juste une précision en déplorant la non existence des maisons spécialisées pour accueillir ces enfants et pourtant le besoin se fait sentir grandement.

Cela étant, celui-ci sollicite aussi des services pour assurer la protection, le suivi et l'accompagnement de ces filles.

Il a saisi de l'occasion pour signaler le cas de condamnation pénale d'une fille de 17 ans pour avortement ; et pourtant les proxénètes circulent librement et sans inquiétude.

Aussi, il convient de préciser que les jeunes garçons communément appelés "KADOGO" sont également objet de viols sexuels dans le monde des militaires.

4) **Question** : au regard du taux élevé des exactions commises à d'endroit des mineurs en province, nul ne peut confirmer l'existence d'un tribunal et d'un juge pour enfants.

Réponse : Nous sommes une institution de l'Etat bien organisée chargée de gérer les dossiers relatifs à la problématique des enfants en province. et par conséquent, aucune autre institution ou ONG n'a le pouvoir d'instruire un dossier y relatif.

5) **Question** : A l'heure actuelle, les acteurs et défenseurs des droits de l'enfant vivent dans l'insécurité totale due aux militaires et autres malfaiteurs impliqués dans le viol des mineurs. Que faire face à cet état de chose ?

Réponse : Informer directement le Procureur de la République ou l'auditeur militaire sur le cas.

6) **Question** : L'impunité et l'irresponsabilité des autorités favorisent à un certain niveau les viols des enfants et pourtant les mineurs en souffrent tant.
A titre illustratifs le cas de "Vieux John" qui entretient les enfants dans les pratiques sexuelles avec les adultes mais qui circule librement après des arrestations sans issues.

Réponse : Vieux John est toujours aux arrêts. Et pour votre information ce dernier n'est pas reproché seulement du proxénétisme mais également le fait d'exciter, faciliter ces actes et qui l'amènent aussi au point de violer.
il devra donc subir le sort de la loi.
Quant au réseau des mamans utilisant les mineurs, celles-ci avaient l'objet d'une arrestation par la Police de protection pour mineurs ; curieusement c'est le parquet qui les avait libérées.

7) **Question** : y-a-t-il des actions concrètes entreprise par la 10^e Région Militaire pour combattre des cas des viols sexuels des enfants ?

réponse : Nous sommes une institution bien organisée. Il suffit de dénoncer le cas et la juridiction militaire va s'en saisir et orienter le cas soit à l'auditorat militaire ou au tribunal militaire qui se prononcera là dessus.

8) quelques propositions :

- Un intervenant a farouchement déploré le cas du réseau des femmes qui exploitent sexuellement les mineurs et demande au Procureur de la République de les mettre à la disposition des services compétents pour des mesures juridiques.
- Un autre propose la synergie des organisations qui encadrent les enfants. Ceux-ci n'ont pas seulement des qualités mais aussi des défauts. Il faudra donc mettre un accent particulier sur la documentation de l'enfant la recherche familiale et enfin la médiation car la famille reste le cadre le mieux indiqué pour l'évolution et l'épanouissement de l'enfant.

9) Un intervenant dénonce le cas d'un mineur âgé de 14 ans emprisonné depuis 11 mois pour avoir recelé un thermos et une pendule.

Et par conséquent il regrette de constater que la législation congolaise semble être en contradiction avec la CDE qui considère l'enfant comme être humain âgé de moins de 18 ans contrairement à la législation qui va jusqu'à 16 ans seulement.

10) Quelques craintes résultent de ces débats.

Il y a risque de quitter la salle sans atteindre le résultat : Il faut plutôt coucher des propositions susceptibles de trouver des solutions localement et évaluer les résultats atteints.

11) Quelques questions et préoccupations sont restées en souffrance et n'ont pas eu d'éléments de réponses.

C'est le cas de :

- Militaires qui ont violés des mineurs et dont la suite reste à deviner.
- Maisons d'encadrement des jeunes à NYANGEZI et MUSHUESHWE et autres foyers sociaux.
- Gratuité de l'école primaire
- Nombre des mesures déjà prises par l'administration pour punir des cas des viols flagrants.

4.4. Lecture et Remise du projet d'Arrêté

Cette étape a consisté à la lecture par un enfant du projet d'arrêté et remise à qui de droit pour étude et amendement avant publication.
En voici donc le contenu :

PROJET D'ARRETE N° 01 /...../CAB/GP-SK/2006 DU 16 JUIN 2006 PORTANT FERMETURE DES MAISONS D'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS DANS LA PROVINCE DU SUD – KIVU

LE GOUVERNEUR DE PROVINCE DU SUD – KIVU

Vu la constitution de la transition

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, le décret-loi n°081 du 2 juillet 1998 portant organisation territoriale et Administrative de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 10,15, et 16.

Vu, telle que modifiée complétée à ce jour,

Le code Pénal portant sur les attentats à la pudeurs et du viol ; et des attentats aux mœurs en ses articles 170,174 bis

Vu le décret N° 04-041 du 16 mai 2004 portant nomination des Gouverneurs des provinces,

Vu le décret N°-042 du 16 mai 2004 portant nomination des Vices - Gouverneurs des provinces du Sud -Kivu

Vu le message officiel N° 25/CAB/MIN/INTERDESEC/234/2005 du 12 mai 2005 donnant l'intérim de la province du Sud -Kivu au Vice Gouverneur chargé des questions politiques et administratives.

Vu la nécessité de protéger les enfants.

Considérant la prolifération des maisons d'exploitation sexuelle des enfants dans la province du Sud -Kivu,

Considérant les résultats d'enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants

Considérant les violations flagrantes des dispositions impératives de la loi pénale ;

Vu la nécessité et l'urgence

ARRETE

Art.1^{er} : Sont fermées toutes les maisons de proxénètes telles que identifiées par le rapport du Conseil Provincial de l'Enfant ;

Art.2^e : Interdiction formelle aux Ciné vidéo de projeter les films à caractère pornographique ;

Art. 3^e : Tout contrevenant au présent arrêté sera passible des sanctions prévus par la loi.

Art.4^e : Les chefs de division de tourisme, culture et Art, Divicondiffa, Divas, les Bourgmestres de commune, l'Inspecteur provincial de la Police Congolaise du Sud-Kivu, ainsi que le procureur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bukavu, le 05/08/2005

LE GOUVERNEUR DE PROVINCE

Déogratias BUHAMBA HAMBA

Gouverneur

4.5. Remise des Cadeaux aux Enfants

Quelques cadeaux préparés par le Conseil Provincial de l'Enfant ont été remis aux enfants ayant pris part à la journée. Ces cadeaux sont constitués de :

- Paquets de biscuits, Paquets de Bonbons
- Cahiers demi Brouillons
- Stylos, Brosses à dents, Dentifrice crayons et Gomme.



V. Cérémonie de Clôture

Deux mots prononcés à la circonstance ont sanctionnés la fin de la journée.

Il s'agit principalement :

a) Du délégué de l'Unicef :

celui-ci a vivement remercié tous les enfants ainsi que les adultes représentants les parents. Ceci dénote de l'intérêt combien particulier ceux-ci portent à l'endroit des enfants ; il a ensuite été marqué par le concours des uns et des autres pour la lutte contre les viols des mineurs. Celui-ci est convaincu que nous pouvons faire beaucoup de chose à notre niveau avant de penser à d'autres horizons. Il a fini en exhortant tout le monde à s'unir pour faire quelque chose de durable et de meilleur.



b) Mot de clôture prononcé par le conseiller économique

Très chers enfants,
Très chers parents,
Mes dames et messieurs membres du conseil provincial de l'enfant (CPE / Sud-kivu)

Consécutivement à la journée International de l'enfant Africain organisée en date du 16 juin 2005, les enfants du Sud-kivu l'a célébrée aussi sous le même thème national « Orphelin d'Afrique »

Gardant la même optique, le CPE / Sud-kivu s'est attelé sur la problématique de l'exploitation sexuelle des mineurs dans la province du Sud-kivu .

D'où une pré enquête a été organisée à cet effet par les acteurs et membres actifs au sein du conseil provincial de l'enfant, afin de s'imprégner de la triste réalité dont nous venons de suivre les résultats en cette sale. Cela a été enrichi par l'échange parents et enfants auquel tous avons participé.

En notre qualité de gouverneur de province et président du dit conseil et de surcroît parent, nous ne pouvons pas garder silence après tout ce que nous venons d'entendre à l'occasion de cette journée porte ouverte.

Cependant, prenant acte de ce projet d'arrête qui vient de nous être remis par le présent conseil dont nous assurons la présidence, nous pouvons rassure que la porte est réellement ouverte pour prendre des mesure qui s'imposent et exécutoire

QUE VIVE LA RDC

QUE VIVE LE CPE/ SUD-KIVU

QUE DIEU NOUS BENISSE TOUS